

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 2 AVRIL 2021



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs David ALLUITTE, Sandrine BOISSOLLE, Catherine BRANDON, Fabien CAGNIET, Audrey COLETO, Nicolas COUSIN, Nadège DELPECH, Charline LAVAIRE, Jean-Jacques REMY, Marie-Laure ROUYER.

Absents représentés : Madame Céline CAUCHOIS, a donné pouvoir à Madame Nadège DELPECH, Madame Djamila MOISSON a donné pouvoir à Madame Catherine BRANDON, Monsieur Jean-Marc SUMIEN a donné pouvoir à Madame Marie-Laure ROUYER.

Absent excusé : Monsieur Thierry SLIPECKI.

Absent : Monsieur Wilfried GILLES.

Secrétaire de séance : Madame Audrey COLETO

1 / VOTE DES TAXES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 et propose de maintenir les taux de l'année 2020.

Toutefois, Madame le Maire précise que la disparition progressive de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; par conséquent il y a lieu d'ajouter au taux 2020 le taux départemental de 31,72%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et fixe comme suit ces taux :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	15,05 %	46,77 %
Taxe foncière sur non bâti	45,61 %	45,61 %

2 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif 2021 comme suit :

- section de fonctionnement pour un montant total de 623 126.50€.
- section d'investissement pour un montant total de 204 322.19€.

3 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAUTAIRE A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FACIL) POUR DES TRAVAUX DE TOITURE SUR LE BATIMENT SIS 17, RUE SAINT MAURICE

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC) a mis en place un Fonds d'Accompagnement Communautaire à l'Investissement Local (FACIL).

La Commune de Brancourt en Laonnois peut ainsi prétendre, dans le cadre d'opérations d'investissements et sous certaines règles, au versement d'une somme de 600,00 € de part fixe à laquelle s'ajoute 9,00 € par habitant, soit un montant total de 7.098,00 € par an.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le bâtiment communément appelé « La Ferme » doit faire l'objet de travaux de sécurisation sur une partie de sa toiture (des ardoises se décrochant et tombant régulièrement dans la cour du riverain, ce qui pourrait entraîner des dommages humains et matériels).

Des devis de réfection de toiture ont été demandés. Après étude, les devis de l'association « Un Château pour l'Emploi » ont été retenus et s'élèvent à 14 520.94 € nets. Les travaux consisteront en la réfection de la couverture en ardoise, le rejointoiement du mur et la pose d'un "pare-pluie" provisoire sur une autre partie de toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sollicite auprès de la CCPC une subvention au titre du FACIL d'un montant de 7 098.00€. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

4 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AGENCE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES DE L' AISNE (ADICA), CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) A L'ECOLE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors d'une précédente séance, a accepté à l'unanimité de souscrire à l'Espace Numérique de Travail (ENT) « ONE » pour l'école primaire (espace web sécurisé d'échange et de travail adapté à l'école).

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il convient d'acter cette souscription à l'ENT ONE par la signature d'une convention avec l'Agence d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA) qui permet notamment aux collectivités territoriales de bénéficier du marché régional pour l'ENT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT Régional.

5 / OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » (PLU) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX (CCPC)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux Communautés de Communes à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes membres constituant au moins 20 % de la population totale de la Communauté de Communes, s'oppose à ce transfert dans les trois mois précédant le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU au profit de la CCPC.

6 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « DOSSIER UNIQUE PATRIMOINE » (DUPA) AUPRES DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE

Madame le Maire donne la parole à Madame Catherine BRANDON, Conseillère Municipale en charge du patrimoine « église ».

Madame BRANDON rappelle les enjeux concernant la remise en état du patrimoine remarquable de la Commune, à savoir l'« Eglise de Brancourt ».

Afin d'entreprendre une action globale d'identification et de correction des désordres existants, contact a été pris avec un architecte dont la mission principale sera d'effectuer un diagnostic complet de l'état de l'église ainsi que la mise en place d'un plan d'intervention.

Cette étude est préparatoire à la réalisation des travaux qui se feront au fil des ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition de mission d'étude présentée par le cabinet d'architectes « BRASSART » sis à AMIENS, pour le projet de rénovation de l'Eglise de Brancourt-en-Laonnois,
- sollicite auprès de la Région Hauts de France une subvention au titre du DUPA de 80% du montant hors taxe des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

7 / QUESTIONS DIVERSES

7.1 – Création d'une bourse « BAFA » par la CCPC

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux a mis en place une aide financière pour la formation « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA).

Cette aide peut être apportée aux personnes ayant entre 17 et 25 ans et habitant sur le territoire.

Elle s'élève à 300,00 € pour la formation de base BAFA et à 250,00 € pour la formation perfectionnement BAFA.

Elle est limitée à 10 bourses par an et sera versée aux demandeurs qui s'engagent sur l'honneur à effectuer de façon bénévole les 14 jours de stage pratique au sein des accueils de loisirs de la Communauté de Communes. La sélection des candidats sera soumise à un comité.

7.2 – Recensement de la Population

Le prochain recensement de la population aura lieu en 2023.

7.3 – Fibre Optique

L'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA) entame la dernière phase des travaux de mise en place de la fibre optique sur la Commune. Celle-ci devrait être présente sur tout le territoire de l'Aisne dès la fin de l'année 2022.

La séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,



Audrey COLETO

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER